

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Février 1874.

Bulletin politique.

FRANCE ET PRUSSE.

En lisant le discours que le maréchal comte de Moltke a prononcé dernièrement à l'ouverture des débats du parlement allemand sur la loi militaire, nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment de tristesse, moins encore à cause des menaces sourdes qu'il contient, qu'en raison des leçons que notre vainqueur nous donne, sans s'adresser à nous, sous forme de conseils à ses concitoyens.

Avec l'autorité de sa raison et de sa gloire, M. le maréchal de Moltke a fait justice, dans ce discours, de la légende des levées en masse et de la superstition du patriotisme ignorant remplaçant l'armée, c'est-à-dire le patriotisme discipliné.

Même après les rudes leçons que nous avons reçues dans la seconde phase de nos désastres de 1870, la France n'est qu'à moitié guérie de ses crédulités relatives aux volontaires de 1794.

Cette humiliation nous était réservée d'avoir à louer dans un discours de M. de Moltke l'expression de vérités dont l'oubli nous a perdu plus que tout le reste, de même que lorsque M. Gambetta, en janvier 1871, rendit son décret qui confisquait la liberté électorale au profit de sa République, ce fut M. de Bismark qui écrivit de Versailles, le 3 février, à M. Jules Favre, pour nous rappeler au respect de nous-mêmes et de notre propre souveraineté.

On se souvient, en effet, que l'article 2 de la convention signée à Versailles le 28 janvier stipulait la convocation d'une assemblée librement élue, qui se prononcerait sur la question de savoir si la guerre devrait être

continué ou à quelles conditions la paix devrait être faite.

On se souvient aussi, ou l'on doit se souvenir couler à Paris sous le nom de la Seine, que le dernier soupir dans lequel la tyrannie moribonde de Bordeaux exhalait sa rage malfaisante, fut ce fameux décret qui excluait de la faculté d'être nommés députés à l'Assemblée tous ceux qui avaient servi l'Empire en qualité de ministres, sénateurs, conseillers d'Etat ou préfets, ainsi que toutes les personnes qui avaient figuré comme candidats du gouvernement depuis 1854.

C'est ainsi que M. Gambetta entendait dicter ses caprices à la souveraineté nationale. M. de Bismark la délivra. Sans son intervention, qui sait si le gouvernement de la défense nationale de Paris aurait osé tenir tête à la délégation de Bordeaux, expropriant la France du droit de choisir ses candidats ?

C'est ainsi que nous eûmes, après l'humiliation d'être battus par les armées prussiennes, l'humiliation d'être protégés par l'autorité prussienne contre le coup d'Etat essayé à Bordeaux à l'endroit du suffrage universel, par M. Gambetta et consorts.

Nous eûmes à M. Gambetta et à ses complices, après tant de revers, cette suprême injure de voir la France, ou du moins le gouvernement qu'elle subissait depuis cinq mois, rappelé par le Prussien au respect du suffrage universel.

M. de Bismark et M. de Moltke ne nous avaient que trop prouvé qu'ils avaient la force de leur côté. Grâce à M. Gambetta, ils eurent aussi la raison avec eux et ils furent les protecteurs du suffrage universel ; ils se trouverent nos protecteurs, ils furent les défenseurs de notre droit, le jour où le dictateur de Bordeaux, par la folie furieuse de son décret de confiscation de la liberté électorale, nous réduisit à ce point qu'il fallut être heureux de lire dans le *Moniteur officiel du gouvernement de la France du Nord* le télégramme suivant, signé Bismark, dont je veux reproduire les termes mêmes :

« Versailles, le 3 février 1874.

» A Monsieur Léon Gambetta, Bordeaux.

» Au nom de la liberté des élections stipulée par la convention d'armistice, je proteste contre les dispositions émises en votre nom pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus. »

Voilà ce que nous ne pourrions jamais pardonner aux hâbleurs qui ont fait nos désastres. Non-seulement la France leur doit d'avoir perdu des milliards, deux provinces et des hommes par milliers ; mais ils lui ont coûté aussi sa dignité.

Avant la guerre, c'était eux qui déblatéraient contre l'armée, qui l'ont affaibli par tous les moyens en leur pouvoir et qui l'avaient, en quelque sorte, vouée à la défaite, longtemps avant que le combat fût engagé.

Pendant la guerre, ils ont fait une révolution, se souciant plus de chasser l'Empire que le Prussien.

Après la guerre, ils ont failli, par leurs décrets de fantaisie, nous rendre la paix aussi impossible que la lutte, et s'ils n'ont pas consommé sur le suffrage universel enfin consulté malgré eux le dernier attentat promulgué par la dictature de Bordeaux, c'est qu'il leur fallut s'arrêter devant les menaces de M. de Bismark.

Et l'on pardonnerait à ceux qui sont les vrais auteurs de toutes nos chutes matérielles, morales, financières, et qui crient aujourd'hui vive la république, c'est-à-dire vive eux-mêmes ! d'un cœur si léger qu'à côté de lui le cœur de M. Ollivier est de plomb !

Hélas ! De même que nous sommes obligés de saluer dans le discours récent de M. de Moltke les vrais principes en matière d'organisation militaire, de même que M. de Bismark, en février 1871, donnait à M. Gambetta des leçons de respect pour le suffrage universel (qu'il aurait bien dû, pour

son compte, ne pas violer si outrageusement dans l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine) en serons-nous toujours réduits à l'impénitence après la défaite ?

Après la victoire, au contraire, M. de Moltke dit la vérité à son pays.

Les lauriers ne préservent pas l'Allemagne, heureusement pour elle, des leçons que ne croit pas devoir lui ménager celui qui fut l'organisateur militaire de son récent triomphe.

Ici, au contraire, après nos revers, le mensonge et la flatterie ont toujours cours, puisque les courtisans de la démagogie ont encore la parole.

On dit à la France que si elle a succombé dans la lutte et que si elle languit encore, après la paix, c'est la faute des vieilles routines civiles et militaires, des vieilles couches sociales, des vieux généraux, des classes spoliatrices, avec ou sans épaulettes.

Le radicalisme français, qui fait si volontiers cause commune avec la politique allemande quand celle-ci persécute le clergé catholique, non-seulement en Allemagne, mais, autant que possible, hors de l'Allemagne, se sépare d'elle, au contraire, lorsqu'il entend M. de Moltke proclamer à la face de son pays des vérités conservatrices et fortifiantes, qui peuvent servir de leçon à tous les pays.

Certes, il n'est pas de notre goût d'aller chercher des enseignements à l'étranger, à plus forte raison chez nos vainqueurs ; mais, c'est précisément parce qu'il nous est plus dur d'aller à l'école en Allemagne que nous nous sentons au cœur tant de mépris et de colère pour la funeste secte qui a empoisonné la France au point de la maintenir encore en grande partie sous le joug de ses doctrines funestes, après l'avoir mise à deux doigts de sa perte finale par l'application de ces mêmes doctrines. (Paris-Journal.)

Chronique générale.

Le mouvement municipal, du moins en ce qui touche la nomination des maires ap-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CROISEUR ET LA FIEVRE JAUNE.

A la faveur d'une brise légère, le brick négrier *le Serpent* sillonnait les eaux bleues de la torride : le soleil apparaissait à l'orient avec une pompe sublime, et pas un nuage ne troublait l'horizon grandiose des mers.

Cette atmosphère brillante était de celles où l'on vit si heureux de ce bonheur instinctif qu'on trouve dans les pages sublimes de Bernardin de Saint-Pierre ou de Lamartine, qui ont rendu la magique poésie de leur style aussi impressionnante pour l'âme que ces jours de sérénité et de chaleur qu'ils ont si admirablement peints dans leurs livres.

Le capitaine Paul, marin de Saint-Malo, se promenait sur le gaillard d'arrière d'un

pas assuré ; le bonheur de son excursion à la côte d'Afrique avait outrepassé son espoir ; il était arrivé le lendemain d'un combat, et la tribu des Mouselmines lui avait vendu des prisonniers pour des objets de peu de valeur : échappé à tous les dangers et débarrassé de tout souci, il n'avait pu résister au merveilleux spectacle d'une matinée des tropiques, et son métier même exaltait son cœur, par cette abnégation continue de sa vie ; puis, en présence d'un ciel si pur, il cherchait à en imposer à sa conscience, quand tout-à-coup le cri : une voile ! se fit entendre des barres du perroquet.

On fait un échange rapide de paroles pour en connaître la force et la position ; elle est très-loin derrière, par la hanche de tribord, et on ne peut encore en distinguer la dimension.

Le Serpent tient alors le plus près sous toutes voiles babord armées : il est donc au vent et il y a beaucoup d'avance ; d'ailleurs il est bon marcheur, et n'a rien à craindre.

Cependant on met les écouteurs à joindre, on hâte les boulines, en un mot on rectifie

la voilure ; peu de temps après, la vigie signale que c'est un trois-mâts, et le capitaine monte lui-même avec sa longue-vue.

Il n'y avait pas à en douter : le bâtiment étranger gagnait rapidement, et bientôt l'œil exercé de Paul a reconnu la mâture de *l'Arthémise*, frégate anglaise, la terreur des négriers. On peut encore espérer d'attendre la nuit pour s'échapper à la faveur des ténèbres ; au voyage précédent, poursuivi par une corvette, il avait abandonné de temps à autre des noirs dans des barriques coupées, et en les recueillant dans son humanité, l'ennemi avait si souvent ralenti sa marche qu'on avait ainsi réussi à gagner la nuit.

Mais cette fois, il reste encore trop de jour, il n'y a plus que deux chances : se rendre ; mais les Anglais sont sans merci et on serait promptement hissé à la grande vergue avec un nœud coulant pour cravate ; combattre ; mais la défaite est certaine : ainsi des deux côtés la mort !... Car il ne faut pas penser à effacer les traces de la cargaison, en jetant à la mer les noirs et leurs fers : la disposition du navire, et, encore bien plus, une

odeur de nègre qu'aucun parfum ne pourrait enlever, trahiraient toujours...

D'abord la consternation se peignit sur tous les visages ; puis on entendit des murmures ; car, quand on est dans le malheur, on est toujours prêt à en accuser les autres, et chacun disait que, s'il avait commandé, il ne se serait pas mis dans cette position.

Mais le capitaine a comprimé d'un seul regard la sédition qui allait éclater ; les matelots savaient que le premier qui se montrerait n'aurait pas longtemps à vivre, et mourir pour mourir, il valait autant attendre.

Tout-à-coup il fait carguer à demi les basses voiles, amener en pagaye les cacatois et les perroquets, donner du moulin toutes les écoutes ; en un mot, il mit le désordre dans la voilure et dans le gréement ; on lui obéit en silence, car on avait lu sur son front qu'il était dominé par un rayon d'espoir, et le souvenir de toutes les ruses qu'il avait employées avec tant de succès dans maintes occasions avait rendu aux matelots la confiance aveugle qu'ils avaient en lui.

partenant au Président de la République, est très-avancé.

On pense qu'à la fin de la semaine il sera terminé.

Plusieurs journaux de Paris parlent du projet de nommer M. le duc d'Aumale major-général de l'armée; cette nouvelle est tout au moins prématurée. Ce projet, signalé déjà depuis plusieurs semaines, rencontre de sérieuses difficultés. Il est évident que cette haute position donnée à M. le duc d'Aumale serait de nature à beaucoup affaiblir l'influence du maréchal-président.

De plus, ne serait-il pas à craindre que l'Allemagne, si inquiète et si jalouse à notre égard, comme le prouve le dernier discours du maréchal de Moltke, ne vint à prendre prétexte de cette nomination, pour se livrer à de nouvelles et violentes récriminations et nous chercher querelle? Tout porte donc à croire qu'il ne sera pas donné suite à ce projet.

Au moment où les commissions du budget et de l'armée s'occupent d'examiner avec un soin tout particulier le budget de la guerre de 1875, de manière à rechercher les moyens de relever la situation des officiers, tout en dégageant nos dépenses de charges inutiles, nous croyons intéressant de faire connaître les tarifs du maximum des pensions des officiers allemands :

Sous-lieutenant,	4,987 fr.
Lieutenant,	2,428
Capitaine de 2 ^e classe,	3,342
Capitaine de 1 ^{re} classe,	5,320
Chef de bataillon,	7,720
Colonel,	44,000

En Allemagne, tout officier qui compte vingt années de services, campagnes comprises, peut demander sa pension.

L'ENTREVUE DE SAINT-PETERSBOURG.

On écrit à la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, du 22, que le départ pour la Russie de M. le comte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin, juste au moment où l'empereur François-Joseph séjourne à Saint-Petersbourg, a fait grande sensation à Berlin.

« Les diplomates, dit le correspondant du journal viennois, racontent que M. de Gontaut-Biron aurait donné pour raison de son voyage, à l'un d'entre eux, une névralgie; à d'autres il aurait déclaré qu'il se rendait à Saint-Petersbourg pour affaires privées. On a fait aussi remarquer qu'au même moment avait lieu à Paris une petite émigration d'hommes d'Etat français qui se mettaient tous en route pour la Russie. »

M. MELVIL-BLONCOURT.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formée par le gouverneur de Paris contre M. Melvil-

Bloncourt s'est réunie pour prendre connaissance du rapport de M. Charreyron, qui conclut à ce que la demande soit accordée, et qui a été adopté par 43 voix contre 2, celles de MM. Lucet et Pelletan.

Nous pouvons, maintenant que la commission a terminé son travail, expliquer comment la justice militaire a tant tardé à accomplir sa tâche. Et tout d'abord nous devons constater que ni l'ancien gouvernement ni le gouvernement actuel ne sont intervenus dans cette affaire.

Ceci, bien entendu, ne dégage nullement la responsabilité du ministère tombé le 24 mai; car il est incontestable que plusieurs de ses membres, connaissant la situation de M. Melvil-Bloncourt, se sont cependant prêtés à ce qu'il continuât de siéger sur les bancs de la Chambre.

Pendant que le député de la Guadeloupe était tranquillement installé à Versailles, son dossier était soumis au 22^e conseil de guerre, qui cherchait parmi les détenus l'ex-fonctionnaire de la Commune et non parmi les représentants de la nation; ajoutons que le rôle de M. Melvil-Bloncourt n'avait pas été assez considérable pour que l'officier chargé de l'instruction attachât à cette affaire une importance particulière.

Au bout de quelques mois le 22^e conseil de guerre fut supprimé et le dossier de M. Melvil-Bloncourt fut renvoyé d'abord au 46^e conseil, puis ensuite au 3^e conseil de guerre.

Le commissaire du gouvernement l'étudia immédiatement avec soin et, se rappelant qu'il existait un député du nom de Melvil-Bloncourt, se demanda si ce n'était pas là le criminel tant cherché.

Avant d'en référer à ses chefs, il se rendit à Versailles, muni de plusieurs pièces signées: Melvil-Bloncourt, qu'il voulait comparer aux états d'émargement de la Chambre; il fut d'abord un peu dérouté, car ces états portaient comme signatures Bloncourt ou M. Bloncourt; de plus les dépouillements de scrutin portaient le député de la Guadeloupe sous le seul nom de Bloncourt; mais enfin on découvrit une demande de congé signée tout au long: Melvil-Bloncourt, qui dissipa tous les doutes du magistrat militaire; quelques jours après, la demande d'autorisation était adressée au président de l'Assemblée.

Il est question d'une demande en autorisation de poursuites qui serait adressée par le préfet de l'Aisne contre M. Godin, député républicain de ce département et maire de Guise, lequel prétend conserver ses fonctions municipales, quoique le préfet lui ait enjoint de les cesser.

Voilà un maire bien tenace.

LES PRÉPARATIFS DE DÉFENSE EN ALLEMAGNE.

Les Allemands travaillent et s'organisent absolument comme s'ils s'attendaient à une attaque imminente de la part de la France. C'est une crainte évidemment chimérique. Voici ce qu'on écrit de Metz :

« Depuis quelques jours, le gouvernement allemand presse la construction des forts et des casernes de Metz; des ordres de Berlin sont venus activer également, depuis lundi dernier, les travaux du chemin de fer de Thionville à Trèves, de manière à rendre les voies de communication assez nombreuses pour amener en peu de jours une très-forte armée, et la rassembler aux environs de Metz.

» Tous ces travaux, qui ne devaient être terminés que pour la fin de l'année, doivent être livrés au mois de juillet, dernier délai. »

D'un autre côté, les dépêches de Strasbourg apportent les nouvelles suivantes :

« Toutes les bouches à feu destinées à l'armement des forts nouvellement construits viennent d'être placées dans l'intérieur de ces forts. On continue vigoureusement le transport des munitions de guerre, que l'on presse depuis quelques jours avec une activité extraordinaire. Les ouvriers sont occupés jour et nuit à établir le télégraphe souterrain qui reliera tous les forts entre eux. »

Le *XIX^e Siècle* publie un long article pour prouver que M. de Moltke, dans son discours au Reichstag, a eu tort de médire des milices et des gardes nationales.

Il nous semble que sur ce chapitre le *XIX^e Siècle* est en retard, et que son opinion est contraire, non-seulement à celle de M. de Moltke, mais encore à celle de tous les généraux français qui ont fait la guerre de 1870.

Il est vrai que M. Gambetta est partisan des milices; mais l'autorité du grand organisateur de la défaite nationale est d'un médiocre poids dans cette question.

La *République française*, d'abord si tiède pour la candidature de M. Ledru-Rollin, la soutient maintenant avec énergie. Elle lui consacre un article de deux colonnes, dans lequel elle s'efforce de démontrer que M. Thiers n'a pu écrire à M. Ledru-Rollin pour le prier de retirer sa candidature, ainsi que l'avait annoncé le *Français*.

Le journal de M. Gambetta nous affirme que M. Ledru-Rollin et M. Thiers ont aujourd'hui les mêmes opinions.

La *République française* a certainement autorité pour prononcer sur ce point. Mais que vont en penser les partisans de la République conservatrice, ces excellents bourgeois qui voyaient précisément en M. Thiers un rempart contre le système républicain dont M. Ledru-Rollin est le représentant le plus net?

Nouvelles extérieures.

M^r RESS ET L'ALSACE.

Le Nord se demande si la déclaration de l'évêque de Strasbourg ne doit pas être con-

sidérée comme une simple manœuvre destinée à grossir de quelques voix la fraction ultramontaine du Reichstag.

Cette hypothèse est inadmissible, et nous doutons fort que Mgr Reuss pense être à la fois ultramontain et ami du gouvernement allemand.

Dans ce cas, il s'isolerait complètement du clergé catholique de l'Alsace-Lorraine, resté français. Celui-ci proteste aujourd'hui ouvertement contre la malheureuse déclaration de l'évêque de Strasbourg.

Ou Mgr Reuss devra revenir sur cette déclaration (et il est peut-être trop tard), ou alors donner sa démission de député, car il ne peut plus songer à représenter des populations qui lui ont confié comme principal mandat la mission de protester contre l'annexion à l'Allemagne de nos deux provinces.

Les esprits sont aigris, les cœurs catholiques et français battent d'indignation; l'Alsace et la Lorraine ne pardonneront jamais à Mgr Reuss d'avoir trahi son mandat.

Certaines feuilles mal intentionnées ont saisi la balle au bond et se sont empressées d'insinuer que la cause catholique et la cause française n'étaient plus désormais unies comme elles l'étaient hier encore. En Alsace et en Lorraine, ajoutent ces journaux, le mouvement, qui était national-catholique, devient, par le fait de l'attitude de l'évêque de Strasbourg au Reichstag allemand, un mouvement national anti-catholique.

C'est là une grave erreur et une coupable insinuation. L'opposition reste ce qu'elle était, c'est-à-dire catholique et française. Nous en avons la preuve dans l'adresse à M. Teutsch que signe en ce moment le clergé de la ville de Strasbourg.

En voici le texte :

« Monsieur le Député,

» Le clergé de Strasbourg, en communauté d'idées avec les catholiques de toute la ville, tient à honneur de vous remercier du patriotique discours que vous avez prononcé au Parlement allemand. Il vous félicite d'avoir si bien exprimé ses sentiments, et désavoue tout ce qui, dans le dessein d'atténuer la portée de vos paroles, a été dit de contraire à votre motion. »

Voici l'adresse des catholiques laïques :

« Dans la séance du 18 février 1874, l'évêque de Strasbourg a fait au Reichstag de Berlin une déclaration portant que ses coreligionnaires d'Alsace et de Lorraine acceptaient et reconnaissaient les traités de 1871, qui les avaient séparés de la France et réunis à l'Allemagne. Les catholiques d'Alsace repoussent énergiquement de semblables paroles et les renvoient à leur auteur dont elles ne peuvent exprimer que l'opinion purement personnelle.

» L'évêque de Strasbourg n'avait pas le droit de faire en leur nom une profession de foi politique, et celle qu'il a faite est contraire à la réalité des choses, contraire aussi au mandat qu'il a reçu comme député. Les élections du 4^e février ne pouvaient comporter de mandat formellement impératif;

Paul envoya ensuite tout son équipage dans l'entrepont, et ne garda avec lui que quatre hommes, auxquels il teignit la figure et les mains avec une décoction de safran bien délayé, que la chaleur des tropiques eut bientôt séché; il s'en fit autant à lui-même, et attendit l'événement.

La frégate avançait toujours; enfin elle gagna tellement sur le *Serpent* qu'elle lui passa au vent et mit en panne à quelques encablures. Le brick mit en panne aussi, mais en affectant une grande faiblesse et une grande confusion dans la manœuvre.

L'*Arthémise* envoya aussitôt une embarcation; le capitaine Paul était appuyé, d'un air mourant, sur les bastingages; il héla d'une voix éteinte; puis, comme l'officier anglais de corvée saisissait déjà les tirevilles et avait un pied sur le premier échelon prêt à monter, il se présenta à l'échelle, et lui dit, en feignant l'abattement le plus profond :

« Soyez les bienvenus, car la fièvre jaune, résultat de notre séjour au Sénégal, a déjà enlevé presque tout mon équipage; nous

sommes sur le point de manquer de vivres, et nous périssions certainement sans votre heureuse rencontre. »

En même temps, les matelots qu'il avait gardés sur le pont, et qui avaient l'air de spectres, jetèrent pardessus le bord un vieux prélat roulé, de la longueur et de la grosseur d'un cadavre, et cousu dans une couverture avec des boulets pour le faire couler.

« Voilà, continue le capitaine, le corps de mon malheureux fils ! »

Puis il poussa un soupir, en essuyant une larme. Au mot de *fièvre jaune*, l'officier anglais, qui déjà faisait de beaux rêves sur cette prise dont il espérait avoir le commandement, recula épouvanté; le brigadier poussa vivement du bord avec sa gaffe, et l'officier répondit qu'il allait retourner promptement à la frégate, pour envoyer, sans retard, au brick les provisions dont il avait si grand besoin.

La conversation avait été tenue en anglais, que le capitaine négrier parlait parfaitement, et il avait mis aussi le pavillon anglais, pour exciter encore davantage la compassion

d'un compatriote.

A cette nouvelle, le commandant de l'*Arthémise* mit en route sur le champ; il bénissait le ciel d'être au vent, parce qu'il avait ainsi moins à craindre de la contagion par la transmission d'un air infecté; les hommes du canot furent mis en quarantaine, à l'avant des filets; seulement, comme il était humain, il abandonna une embarcation chargée de vivres de toute espèce que le *Serpent* envoya chercher.

L'*Arthémise* serra le vent sans s'enquérir davantage du brick, puis fit route pour la côte d'Afrique. Quand on l'eut perdue de vue, le capitaine Paul rectifia promptement sa voilure et continua sa route.

Le soir, il y eut orgie à bord du négrier; on se traita aux dépens des Anglais, sur lesquels maintes plaisanteries furent faites; on fit monter sur le pont une partie des nègres liés deux à deux, et on les força à danser et à chanter.

Le reste du voyage fut heureux: cette cargaison d'esclaves fut utile à la Martinique, qui commençait à en manquer, et où les co-

lons ne trouvent pas, comme nous, ce trafic si abominable, parce qu'ils y sont intéressés.

Le capitaine Paul retourna dans son pays, où il vit considéré, dans l'aisance, adjoint de la mairie et capitaine de la garde nationale.

UN OFFICIER DE MARINE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

JEUDI 26 février,

Représentation choisie au bénéfice de M^{lle} LAVENARD.

Le Supplice d'une femme

Drame en 3 actes, de la Comédie-Française, par M. Emile de Girardin.

Les Enfants terribles

Scènes de Gavarni, mêlées de couplets, en 2 actes, de MM. Clairville et L. Thiboust.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Coeurdeau*.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

On commencera par le *Supplice d'une Femme*.

mais leur véritable caractère ressort d'un fait qui les dominait avec une évidence irrésistible.

» C'est que dans tous les scrutins la lutte était ouverte entre les hommes qui acceptent plus ou moins facilement l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine au nouvel empire germanique, et ceux qui, protestant contre l'abus de la force, entendent appliquer au fait accompli les qualifications qu'il mérite.

» Dans tous les collèges, ce sont ces derniers seuls qui ont obtenu la grande majorité des suffrages, ce sont ces derniers seuls qui représentent les véritables sentiments du pays. Par son attitude au Reichstag, l'évêque de Strasbourg a hautement prouvé, ou bien qu'il ne comprenait pas, ou bien qu'il n'acceptait pas le mandat tel que ses électeurs avaient entendu le lui confier; il est dès lors tenu en honneur et en conscience de le résigner entre leurs mains. C'est la seule satisfaction qu'il puisse désormais donner à la population dont il a profondément blessé le patriotisme. »

(Suivent les signatures.)

ESPAGNE.

L'entrée des carlistes à Vinaroz a vivement ému le gouvernement de Madrid, et cela se comprend, car cette place de guerre est une des villes les plus importantes du royaume de Valence. Elle compte 46,000 habitants; située sur les rivages de la Méditerranée, son port est fréquenté par de nombreux navires de commerce, et les paquebots font station dans ses eaux.

Les troupes royales, nous le disions hier, y ont trouvé une batterie d'artillerie montée, des armes, en grand nombre, des vivres et des munitions. Le commerce qui se fait à Vinaroz est considérable; c'est une cité maritime riche et pouvant offrir de grandes ressources à l'intendance carliste. Peut-être même l'occupation de cette place permettrait-elle aux carlistes d'armer des croiseurs pour opérer une diversion sur les côtes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

PROGRAMME des conditions d'admission comme Cavalier Élève Sous-Officier à l'École de cavalerie.

Les examens des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers, sont passés à Saumur, du 21 au 22 mars de chaque année, devant une commission composée comme il suit :

Le commandant en second de l'École, président;

Le chef d'escadrons, professeur de topographie et d'art militaire, membre;

Deux capitaines instructeurs ou professeurs, membres;

Le capitaine trésorier, secrétaire.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

1° Être âgé de 18 ans au moins et de 24 ans au plus au 27 mars de l'année courante, et en justifier par un acte de naissance dûment légalisé; avoir au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère (1 m. 64); toutefois, une tolérance de taille de 4 centimètres pourra être accordée à tout candidat qui justifiera de conditions particulières d'aptitude pour l'exercice du cheval;

2° Être reconnu, par le conseil d'administration de l'École, et d'après l'avis d'un de ses médecins, apte au service de la cavalerie; être muni d'un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé et délivré sous les formes prescrites par l'article 46 de la loi du 27 juillet 1872; du consentement dûment légalisé des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis; d'un extrait du casier judiciaire délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel est né le candidat;

3° Savoir parler et écrire correctement la langue française;

Posséder :

Des notions générales de géographie;

Des notions générales d'histoire de France, plus spécialement pendant la période moderne, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours;

L'arithmétique élémentaire, y compris les

fractions ordinaires et décimales, les proportions et le système métrique;

Les éléments de la géométrie plane;

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de 300 francs, destinée à couvrir l'Etat des dépenses d'entretien à l'École et l'achat de livres d'instruction.

La commission cote de 0 à 20 chaque partie du programme avec 3 de coefficient pour le français, 3 pour la géographie et l'histoire, et 2 pour l'arithmétique et la géométrie.

Le maximum des points pouvant être de 400, le candidat, pour être admissible, devra en obtenir au moins 100.

Les 23 et 25 mars, la commission établira la liste générale de classement, par ordre de mérite, des examinés.

Les quarante premiers de cette liste recevront, le 25, du général commandant l'École, un certificat d'acceptation autorisant l'engagement dans l'armée française.

Les candidats pourvus de ce certificat effectueront, le 26, le versement de 300 francs ci-dessus prescrit (n° 4) et remettront, dans les vingt-quatre heures, au commandant de l'École, le récépissé constatant ce versement. Le 27, ils contracteront, à la mairie de Saumur, leur engagement volontaire pour cinq ans, et ils entreront à l'École le même jour.

Les cours commenceront le 4^{er} avril; leur durée sera de dix-huit mois.

Les cavaliers élèves sous-officiers subissent des examens semestriels. Ceux qui ont satisfait au premier examen sont nommés brigadiers à l'École, et, après les examens du deuxième semestre, le premier tiers de la subdivision reçoit le grade de maréchal-logis, les deux autres tiers ne reçoivent ce grade qu'à leur sortie de l'École.

Les élèves n'ayant pas satisfait au premier examen semestriel ne peuvent recevoir le grade de brigadier qu'après avoir satisfait à l'examen suivant. Certains de ces élèves peuvent donc quitter l'École comme brigadiers ou même comme simples cavaliers.

Tout élève qui commet des fautes graves, fait preuve d'un mauvais vouloir évident, ou qui, à la suite des examens semestriels, est signalé comme incapable de suivre son cours peut, après trois mois de présence à l'École, être expulsé et renvoyé dans un régiment comme simple cavalier.

Les jeunes gens qui désirent concourir pour être admis cavaliers élèves sous-officiers à l'École de cavalerie n'ont aucune demande à formuler; ils se rendent à Saumur à leurs frais, et les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette ville jusqu'au jour exclu de leur engagement volontaire sont à leur charge.

A leur arrivée à Saumur, ils se présentent au commandant de l'École, l'informent de leur intention et lui remettent les pièces indiquées aux nos 1 et 2 du présent programme.

La circulaire suivante a été adressée par le ministre de la guerre, au sujet de l'instruction des jeunes soldats de la première portion de la classe de 1872 affectés à des corps d'infanterie :

« Les jeunes soldats de la première portion de la classe de 1872 affectés à des corps d'infanterie seront tous dirigés sur les dépôts pour y être habillés, équipés et, au besoin, armés.

» Ceux de ces hommes qui appartiendront à des régiments d'infanterie ou bataillons de chasseurs à pied stationnés en France seront envoyés sans retard au dépôt aux compagnies actives, et il ne sera fait d'exception à ce principe que pour ceux d'entre eux qu'il ne sera pas possible de recevoir à la portion principale du corps, en raison de l'insuffisance du casernement. Ces derniers seront provisoirement maintenus au dépôt.

» Dans ceux des régiments d'infanterie en France dont les troisièmes bataillons et dépôts sont séparés des bataillons actifs, et dans les bataillons de chasseurs à pied, les jeunes soldats seront repartis, par portions égales, entre les compagnies actives. Les troisièmes bataillons ne prendront leur part d'hommes de recrue qu'autant qu'ils seront réunis aux deux premiers bataillons. Comme en 1873, les capitaines seront chargés d'assurer l'instruction militaire des recrues de leurs compagnies, en ce qui concerne l'École du soldat. Les hommes passés à

l'École de peloton seront instruits par bataillon.

» Quant aux corps en Afrique, leurs dépôts stationnés en France ou en Algérie et leurs troisièmes bataillons en garnison à l'intérieur instruiront les jeunes soldats, à l'aide des cadres ou portions de cadres dont ils disposent. »

Le tirage de la loterie des Dames de la Miséricorde aura lieu vendredi prochain, à une heure, au Bureau de bienfaisance.

Faits divers.

Depuis 1862, le nombre des instruments et des machines agricoles perfectionnées, charrues, herbes, extirpateurs, coupe-racines, machines à battre, s'est augmenté dans une proportion considérable.

L'*Economiste Français* nous fournit les chiffres suivants :

Nous avons 400,733 machines à battre, mais nous n'avons encore que 4,649 machines à faner, 8,907 moissonneuses, 9,442 machines à faucher.

Nous avons aussi très-peu de semoirs : on en compte 40,853; cependant on a pu constater que les grands progrès étaient obtenus en raison du nombre de semoirs employés par département.

Prenons pour exemple la culture du froment. Voici quels sont les résultats :

Pour semer un hectare de blé à la main, il faut employer 220 litres de froment; si, au contraire, on se sert du semoir en ligne, la dépense n'est plus que de 430 litres à l'hectare. Or, pour une nation qui cultive 7 millions d'hectares de froment, c'est une question d'abondance ou de disette.

De plus, les Américains prétendent que toutes les graines semées au semoir en ligne sont presque toujours sauvées des accidents causés par la gelée et surtout par la grande sécheresse.

Les brevets anglais et américains pris pour des semoirs sont aujourd'hui tombés pour la plupart dans le domaine public.

La scène se passe devant le poste de la mairie du neuvième arrondissement, à côté du *Figaro*.

Un ivrogne regardait le poste d'un air mécontent et grondait tout bas.

— Qu'est-ce que vous dites? interrogea un gardien de la paix.

— C'est que j'ai dit... J'ai dit qu'au lieu d'occuper à faire un impôt sur les pianos, qui n'ont d'usage à personne, on ferait bien mieux d'en coller un sur les violons!

Dernières Nouvelles.

Le *Times* a publié et plusieurs journaux de Paris ont reproduit sous toutes réserves la dépêche suivante :

« Paris, le 22 février.

» On assurait hier que le gouvernement allemand a reproduit de nouveau ses griefs contre les évêques, et que le gouvernement français a consenti à appeler les évêques inculpés devant les tribunaux.

» Cette assertion est toutefois fortement controversée: d'abord parce qu'en vertu de la liberté dont jouissent les mandements, le gouvernement n'a pas le pouvoir de procéder contre les évêques à leur occasion; ensuite parce que, après la première satisfaction qui lui a été donnée à ce sujet, l'Allemagne ne peut pas faire renaître un incident qui doit avoir été considéré comme terminé.

» Selon les informations les plus sûres, il paraît que l'Allemagne a récemment ouvert de nouveau la question, et que le gouvernement français, après des efforts répétés pour changer la détermination du gouvernement allemand, attendra que celui-ci lui adresse une nouvelle demande dans le cas où il persisterait dans son intention de poursuivre. Dans ce cas, et pour témoigner une fois de plus sa bonne foi, le gouvernement français agirait, dit-on, de concert avec le gouvernement allemand afin de préserver les tribunaux français de toute accusation de partialité. »

Nous trouvons dans le *Français*, organe

d'une fraction du ministère, la réponse suivante à cette dépêche :

« Plusieurs journaux ont reproduit ce matin une dépêche adressée de Paris au *Times* d'après laquelle le « gouvernement allemand aurait reproduit de nouveau ses griefs contre les évêques français. » Cette assertion est complètement inexacte. Le *Times* prétend en outre que le gouvernement allemand aurait « ouvert de nouveau la question » d'une poursuite des évêques devant les tribunaux français. Là encore le *Times* est mal informé. Si cette question peut être considérée dans une certaine mesure comme étant demeurée « ouverte » depuis les derniers incidents, il ne s'est produit ces jours-ci aucun fait qui puisse permettre de dire que cette question a été « ouverte. »

Nous trouvons dans les journaux de Londres le texte d'une lettre que l'empereur d'Allemagne vient d'adresser à lord John Russell. Les réflexions qu'appelle ce document ne manqueront pas :

« Cher lord Russell,

» J'ai reçu votre lettre du 28 janvier, ainsi que les résolutions y jointes adoptées à l'assemblée de Londres, et le rapport de mon ambassadeur sur les délibérations de ce meeting.

» Je vous remercie de cette communication, et vous remercie surtout des sentiments de votre bon vouloir personnel que vous m'y exprimez. Le devoir m'incombe d'être le guide de mon peuple dans la lutte engagée depuis des siècles par les empereurs d'Allemagne contre un pouvoir dont la domination n'a, dans aucun pays du monde, été jugée compatible avec la liberté et le bien-être des nations; pouvoir qui, s'il était victorieux de nos jours, mettrait en péril, non seulement en Allemagne, mais partout ailleurs, les bienfaits de la Réforme, la liberté de conscience et l'autorité de la loi.

» J'accepte la bataille qui m'est ainsi imposée dans l'exercice de mes devoirs de roi, avec une ferme confiance en Dieu, dans l'appui duquel nous comptons pour la victoire; mais nous l'acceptons aussi en ayant égard aux croyances d'autrui et avec cette circonspection évangélique que mes ancêtres et prédécesseurs ont gravées dans les lois et dans l'administration de mes Etats.

» Les dernières mesures prises par mon gouvernement n'ont, en aucune façon, porté atteinte à l'Eglise romaine ou au libre exercice de sa religion de la part de ses adeptes. Ces mesures assurent seulement à l'indépendance de la législation du pays quelques-unes des garanties dont jouissent depuis longtemps d'autres contrées, et que possédait anciennement la Prusse sans que l'Eglise romaine les ait tenues pour incompatibles avec le libre exercice de son culte.

» J'étais persuadé, et je me réjouis de la preuve que m'en fournit votre lettre, que les sympathies du peuple anglais ne me feraient pas défaut dans cette lutte, de ce peuple d'Angleterre avec lequel mon peuple et ma maison royale ont des liens d'attachement intime, en raison du souvenir de tant de luttes honorables soutenues en commun depuis l'époque de Guillaume d'Orange.

» Je vous prie de communiquer cette lettre et d'offrir mes remerciements aux personnes qui ont signé les résolutions.

» Bien sincèrement votre, etc.

» GUILLAUME.

» Berlin, 18 février. »

Madrid, 25 février.

La prise de Berga par Tristany est officielle.

Barcelone n'a plus de communication que par mer. Les carlistes ont coupé toutes les voies de terre.

Bayonne, 25 février.

Charles VII a nommé Dorregaray lieutenant-général pour ses faits d'armes autour de Portugaleta, et Endechaga maréchal de camp.

Bayonne, 24 février.

On mande de Zornosa, 20 février.

Depuis cinq jours, le général Primo de Rivera tente quotidiennement de pénétrer à travers les lignes carlistes établies autour de Bilbao.

Le torrent de Somorostro sépare encore les deux partis.

Moriones est installé à deux lieues de Balmaseda.

Pour les articles non signés: P. GODART.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Soeur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Nos gravures: J. Michelet; — Une élection en Angleterre; — *Orphée aux enfers*; — Écroulement du tunnel du Père-Lachaise; — Le Concours agricole de 1874, au Palais de l'Industrie; — La Boulangerie centrale de l'Assistance publique; Le chemin de fer central Asiatique. — Faits divers. — La statue de Jeanne d'Arc. — Échecs.

Gravures: Michelet. — Les élections en Angleterre: un bureau électoral. — Théâtre de la Gaîté: reprise d'*Orphée aux enfers*, opéra-bouffe de MM. G. Crémieux et J. Offenbach. — L'éboulement du tunnel de Charonne sur le chemin de fer de Ceinture de Paris: aspect des travaux de soulèvement entrepris après l'accident. — L'Exposition agricole du Palais de l'Industrie. — La Boulangerie modèle de l'Assistance publique: épierreur mécanique; — Salle des moulins. — Carte des trois projets de chemins de fer russe, anglais et allemand, pour

opérer la jonction de l'Europe et de l'Asie. — Statue de Jeanne d'Arc, par M. Frémiet, destinée à la place des Pyramides. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 54^e fascicule, JAV à JUS, est en vente.

DOUZE NOELS PROVENÇAUX

DE NICOLAS SABOLY (1669 à 1674).

Traduits en vers français et arrangés en chœur pour trois ou quatre voix (hommes et femmes),
Par CHARLES SOULLIER,
Auteur des traductions lyriques des grands compositeurs italiens et allemands.

PRIX DE LA COLLECTION: 3 fr. — Chaque Noël séparé, 1 fr. — Chaque partie séparée du chœur, 30 centimes.

Chez **Gustave AVOCAT**, éditeur, 27, Faubourg Montmartre, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminent vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270. **PHTHISIE**. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes) juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfait Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, mon laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFRAT, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et de 64 fr. — Dépôt à Saumur, chez M. Gondrand, épicerie, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers: Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 10	n	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	n	2 50	C. gén. Transatlantique. J. juill.	275	n	n
4 1/2 % jouiss. mars.	86 05	n	35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. J. nov.	860	n	n	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	417 50	1 25	n
4 % jouissance 22 septembre.	72	n	n	Crédit mobilier d'Autriche.	286 25	n	n	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	333 75	n	2 50
5 % Emprunt 1871.	n	n	n	Crédit foncier d'Autriche.	556 25	3 75	n	Société autrichienne. j. janv.	n	n	n
Emprunt 1872.	93 30	n	n	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	n	n	OBLIGATIONS.			
— libéré.	93 30	r	05	Est, jouissance nov.	493 75	n	3 75	Orléans.	278 75	n	n
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	n	2	Paris-Lyon-Méditerranée. j. nov.	882 50	n	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	276	n	n
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	n	n	Midi, jouissance juillet.	590	n	3 75	Est.	269 75	n	n
— 1865, 4 %	455	n	2 50	Nord, jouissance juillet.	1007 50	n	7 50	Nord.	280 75	n	n
— 1869, 3 % t. payé.	291	n	n	Orléans, jouissance octobre.	847 50	2 50	n	Ouest.	270	n	n
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	356 75	n	n	Ouest, jouissance juillet, 65.	531 25	n	1 25	Midi.	274 25	n	n
Banque de France, j. juillet.	3930	n	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	n	n	Deux-Charentes.	256 25	n	n
Comptoir d'escompte, j. août.	537 50	n	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	737 50	n	2 50	Vendée.	242	n	n
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	445	n	n	Société Immobilière, j. janv.	12	n	n				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	262 50	n	n								

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 02 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir,
4 — 13 — — — omnibus.
7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-matins.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — omnibus.
12 — 38 — — — express.
14 — 44 — — — omnibus.
4 — 30 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 44.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON
Rue de Bordeaux, n° 7, AVEC JARDIN.
S'adresser audit notaire. (1)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON
Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,
Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.
Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

VENTE DE MEUBLES
Le dimanche 1^{er} mars 1874, à midi, dans une maison sise rue Rochechouart, à Fontevrault, ledit notaire procédera à la vente aux enchères publiques des meubles se trouvant dans ladite maison, dépendant tous de la communauté qui a existé entre Dominique-Antoine Villanova, restaurateur, et Marie-Caroline Thomas, son épouse, décédée, que de la succession de celle-ci, à la requête de M. Paul Halbert, professeur de musique à Saumur, en vertu d'ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Saumur, en date du 24 janvier 1874.
Il sera vendu:
Armoire à glace, meubles de chambre à coucher, canapé, fauteuils, commode, lits, couettes, matelas, tables rondes, chaises, tabourets, plusieurs tables de restaurant, vaisselle et batterie de cuisine, et autres objets.

A LOUER
Pour le 24 juin prochain, **UNE MAISON**
Au centre de la ville,
Comprenant:
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;
Trois chambres de domestiques et greniers;
Cour, écurie et remise; caves.
S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

M. ACHILLE
PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE, Spécialiste pour le remplacement des dents,
Vient offrir à Saumur les mêmes avantages qu'à sa maison de Paris, **CABINET DENTAIRE DES FAMILLES**,
2, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 2.
Dents indestructibles, à bord **Alvéolo-Maxilliforme**, depuis 5 francs.
Dentiers complets, à bord **Alvéolo-Maxilliforme**, inaltérables, depuis 150 francs, posés sans souffrances et sans extraction des racines ni des dents restantes.
M. ACHILLE, M^e DENTISTE, a l'honneur d'informer que le système **Alvéolo-Maxilliforme**, dont il est inventeur, est la perfection suprême de l'art dentaire, unique pour sa précision; il permet de mâcher les aliments les plus durs; il est surtout précieux pour les orateurs, les artistes, les professeurs, les commerçants, en un mot, à tous ceux qui font un usage fréquent de la parole, à laquelle il rend son articulation et sa sonorité primitives.
Guérison, nettoyage, redressement, séparation des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc.
M. ACHILLE est descendu à Saumur, Hôtel d'Anjou; il est visible tous les jours, de une heure à cinq heures.
Il se rendra chez les personnes qui voudront bien le faire demander, de neuf heures à midi.
Entrée particulière par la porte cochère.
AU PREMIER.

AVIS.
M^{me} LORRAIN - BOUCHEREAU, marchande de modes, rue St-Jean, **DEMANDE UNE APPRENTIE** ayant reçu une bonne éducation et une bonne instruction. (18)

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS:
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

GOVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^o, DE PARIS
Seuls Concessionnaires du **GUANO DU PÉROU**



DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULARD.
Brest (Landerneau), chez M. Emilé YVANCAR.
Cherbourg, chez M. Eugène LISI.
Dunkerque, chez MM. C. BODRION et C^o.
Havre, chez M. E. FICQURY.
Le Rochelle, chez MM. d'ORBIENT et FABRETTI.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille et Cote, chez MM. A.-G. BOREL et C^o.
Molun, chez M. V. LA BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMORY et HOARD.
Paris, chez M. A. MOSKON-DUPIN.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAMORY et HOARD.
FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.
Capital: 120 Millions.
SIÈGE SOCIAL: 54, RUE DE PROVENCE.
L'Agence de la Société Générale à Angers, rue d'Alsace, 21, délivera au personnes qui en font la demande, des Bons à échéances fixes émis par le siège social à Paris.
Ces Bons à ordre ou au porteur sont munis de coupons semestriels, payables sans frais et sans réduction d'impôts, à toutes les caisses de la Société.
Les coupures sont de fr. 100. — 500. — 1000. — 5000. — 10000. — 25000.
Les échéances peuvent varier de trois mois à cinq ans, au gré du demandeur.
L'intérêt varie suivant la durée des Bons; actuellement, il est fixé comme suit:
Pour les Bons de 3 mois à 5 mois. 4 %.
— de 6 — à 11 — 5 %.
— de 1 an à 5 ans. 5 1/2 %.

L'Agence de la Société Générale, à Angers, paie à bureau ouvert, et sans prélever aucune commission, les coupons de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.
Elle se charge pour sa clientèle des opérations suivantes:
Service des chèques, délégations sur toutes les Agences de la Société; ordres de bourses, achat de coupons, placement direct d'obligations des Compagnies des chemins de fer de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, escompte des Effets de commerce, Billets de crédit circulaires sur les principales places de l'Europe, etc.
(Des renseignements plus précis seront adressés aux personnes qui en feront la demande.)

Vient de paraître.
Librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.
ORAISON FUNÈBRE DE M. J.-B. FOURMY
Ancien curé de Saint-Pierre de Saumur,
Prononcée par M. l'abbé PELTIER, vicaire à la cathédrale d'Angers.
SUIVIE
DU DISCOURS DE M. LOUVET
Ancien maire de Saumur, aux obsèques de M. Fourmy.
Prix: 1 franc. — Au profit des pauvres.
Vente au comptant.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.